



FICHE D'INSCRIPTION

N° Abonné :

A remplir par la médiathèque

REGLEMENT des cartes collectivités

Prêt aux collectivités

Modalités de prêt & d'inscription

Une carte vous sera attribuée nominativement sur présentation de la fiche d'inscription signée par le responsable de la structure.

Pièces à fournir pour l'inscription : fiche d'inscription complétée, signée et tamponnée, pièce d'identité du titulaire de la carte.

La carte collectivité vous permet d'emprunter 35 imprimés (livres, magazines, livres-disques, livres lus, partitions), 20 CD et 2 jeux pour une durée de 28 jours. Le prêt exceptionnel permet de dépasser les quotas habituels dans le respect des règles habituelles définies ci-dessous.

Il est possible de renouveler une fois le prêt d'un document sauf s'il est réservé.

Tout exemplaire perdu ou détérioré sera facturé ou pourra être remplacé (nous consulter pour les références).

NOM:

Prénom :

Adresse personnelle :

.....

Téléphone personnel :

Adresse électronique personnelle :

Nom de l'établissement :

Adresse :

.....

Téléphone :

Adresse électronique :

Important : Tous les champs sont obligatoires

DATE :

SIGNATURE DU TITULAIRE DE LA CARTE

CACHET ET SIGNATURE DIRECTEUR